

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

Le cinq novembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric, adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Pas de pouvoir

Absents : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, MARRO FREVAL Corinne, MM.DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard.

soit 18 votants

Secrétaire de séance : *Mme COZIC Bernadette*

Date d'affichage du présent procès-verbal : 7 novembre 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de deux questions
Le conseil municipal valide la modification de l'ordre du jour.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Au préalable de la présentation du projet du PLUi, M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce projet.

Procédure démarrée en 2017, cette réflexion d'aménagement du territoire a demandé de nombreuses réunions.

Il interpelle ses collègues élus sur quelques chiffres :

✓ *Naissances enregistrées ces trois dernières années : 2019 = 15, 2018 = 25, 2017 = 17.*

✓ *30 % des logements de Goderville sont occupés par des personnes seules.*

✓ *Trois fermetures de classes ont été enregistrées sur le mandat (deux en élémentaire et une en maternelle), les chiffres annoncés des naissances permettent quelques inquiétudes sur l'avenir.*

Un gros travail est actuellement réalisé sur la création de logements. Différents projets de constructions sont en cours, (entre 45 et 50 logements) certains peinent à voir le jour compte tenu du périmètre de sécurité des cailloutières ou des marnières.

Aujourd'hui, il semblerait que la Préfecture s'intéresse à notre collectivité pour la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire. Nous sommes en attente d'une rencontre avec les services préfectoraux.

L'ORT est un outil mis à disposition des collectivités visant à faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux.

Entre autre, la signature d'une ORT permet aux bailleurs privés d'être éligibles au dispositif DENORMANDIE (avantages fiscaux liés à la réhabilitation de biens anciens en cœur de ville). M. Fontanié ajoute qu'il existe une grande vacance de logements en centre-ville.

Un travail serait à effectuer sur cette problématique.

M. le Maire rappelle la compatibilité du projet présenté ce soir avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Document de planification stratégique intercommunale d'aménagement et de développement durables, répondant lui-même aux règles d'application de différentes lois (SRU, ALUR.....).

Après une validation du projet PLUi en conseil communautaire le 29 septembre dernier, les conseils municipaux de l'ensemble des 22 communes sont maintenant appelés à donner leur avis.

Conformément aux dispositions réglementaires, les personnes publiques associées (DDTM, Chambre d'Agriculture, Préfecture....) sont consultés.

L'enquête publique démarrera après les élections municipales.

M. le Maire conclut en escomptant une mise en place définitive du PLUI à la fin de l'été 2020.

Il cède alors la parole à M. Géron, maire-adjoint délégué à l'urbanisme.

M. Géron fait une présentation du règlement graphique.

Il rend compte du découpage des différentes zones, de leurs destinations.

Il fait part de l'attention des élus de la commission, qui soucieux de répondre aux orientations du SCoT et de la loi, s'est portée sur la recherche d'un équilibre entre le renouvellement urbain et l'ouverture à l'urbanisation de zones, tout en favorisant l'utilisation économe de l'espace.

Ainsi 5 hectares sont consacrés à l'extension de zones de développement économique, 11 hectares à l'extension de développement d'habitat, 4 hectares au renouvellement urbain à vocation d'habitat et 3 hectares à l'extension de zones de développement d'équipement public.

Les zones d'ouverture à l'urbanisation habitat se traduisent par la possibilité de construction de 335 logements sur les 12 années à venir.

Mme Chédru et M. Joutel s'interrogent sur ce chiffre qu'ils considèrent important, leur volonté étant de garder un caractère de ruralité à la commune de Goderville.

M Malo exprime son inquiétude sur la création d'emplois.

« Créer des logements c'est bien, mais créer des emplois également et ainsi permettre aux habitants de travailler sur place, c'est encore mieux » dit-il.

Il est répondu que l'extension de la zone économique correspond au maximum autorisé par le SCoT.

M. Géron termine son exposé en exprimant son souhait de modifier le classement de deux parcelles.

1 - La parcelle de Briqueterie, classée en zone N ne permet aucune construction.

Or il est envisagé la construction de structures d'accueil et d'équipements légers.

2- La parcelle correspondant à l'emprise de l'ancienne station d'épuration, classée en zone A ne permet pas la construction de bâtiments d'intérêt collectif. Il propose un classement en zone UE. Pour rappel, l'actuelle station d'épuration est classée en zone UE.

Après délibération, par 16 voix (M. Lelaumier se retire du vote, M. Joutel s'abstient),
le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLUi et demande la prise en compte des propositions faites sur le reclassement des parcelles de la Briqueterie et de l'ancienne station d'épuration.

Question n° 2 : Acquisition d'une parcelle de terrain à vocation de voirie, rue du Hameau Martin

Les élus décident d'acquérir une parcelle de terrain de 66 m² rue du Hameau Martin, servant actuellement de trottoir.

Cette cession régularise une situation incohérente constatée sur le cadastre.

Les frais notariés sont à la charge de la collectivité.

Question n° 3 : Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal valide les avancements de grade de deux agents et ajuste le tableau des emplois en conséquence

Question n° 4 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (ADAS)

Les élus confient la mise en œuvre de prestations sociales à destination des agents à l'Association Départementale d'Action Sociale. Le contrat existant est ainsi renouvelé pour quatre années.

Question n° 5 : Cadeau de départ à la retraite d'un agent de la commune

L'assemblée vote le principe d'un cadeau de départ d'une valeur de 600 € à l'agent partant à la retraite au 31 octobre dernier.

Question n° 6 : Remboursement de barrières de sécurité dégradées par un automobiliste

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire diligence pour mettre en recouvrement une somme de 900 € représentant la charge des dépenses inhérente au remplacement de barrières de sécurité dégradées par un automobiliste.

Questions diverses :

✓ M. Joutel souhaite des travaux sur le regard situé à l'intersection des rues de la Voie Romaine et Antoine Arnaud.

✓ M. Malo sollicite le nettoyage du cheminement piéton rue St Jacques après le giratoire de la Ficelle.

✓ M. Fontanié rappelle la date du prochain COPIL « redynamisation du centre-bourg » soit le 25 novembre à 17 h.

✓ Il informe également qu'il recevra vendredi prochain M. Valentin, propriétaire de l'immeuble situé en face de la mairie, immeuble dont l'état se dégrade de plus en plus. Il souligne que le dernier permis de construire est caduc pour interruption de travaux supérieure à un an.

Séance levée à 19 heures 30

Extraits de délibérations adressés à la SOUS -PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 118 à 119

➤ *Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 121

➤ *Acquisition d'une parcelle de terrain à vocation de voirie, rue du Hameau Martin*

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 122 à 123

➤ *Modification du tableau des effectifs*

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES 124 à 125

✓ *Renouvellement adhésion ADAS*

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 126

✓ *Cadeau de départ à la retraite*

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 127

✓ *Remboursement barrières de sécurité dégradées*